



18.05.2015

Point d'étape sur les bases de province

En dépit de plusieurs ajustements de programme, l'équilibre économique des bases de province de Toulouse, Marseille et Nice n'a jamais été trouvé, et ce malgré les efforts consentis par l'ensemble des métiers concernés.

Au cours des deux dernières années, la décision a été prise de réduire graduellement le programme de ces bases notamment par la suspension des lignes internationales. Consciente que cette décision pouvait impacter les personnels ayant participé à cette aventure, la compagnie a souhaité trouver une solution par la voie du dialogue, permettant de conserver l'organisation opérationnelle des bases. Des négociations ont donc été ouvertes avec les organisations représentatives Pilotes et PNC.

Ces négociations ont permis de proposer à la signature deux projets d'avenants répondant aux demandes des pilotes basés en province. Ils n'ont cependant pas été signés à ce jour par les syndicats représentatifs pilote. Un projet de fermeture des bases de province sera donc présenté prochainement aux instances du personnel concernées.

Concernant les PNC, un projet d'accord permettant le maintien de PNC affectés à Marseille, Nice ou Toulouse sera ouvert à signature du 20 au 21 mai 2015.

